

La justice stoppe quinze projets de mégabassines

Les volumes d'eau prélevés dans quatre départements poitevins seraient excessifs, selon le tribunal

Quinze mégabassines d'un coup, le tribunal administratif de Poitiers a annulé, mardi 3 octobre, les autorisations de construire deux ensembles de retenues de substitution dans l'ancienne région Poitou-Charentes. La décision, inédite par son ampleur, sanctionne le surdimensionnement des volumes d'eau demandés.

Le premier ensemble, dans le bassin de La Pallu dans la Vienne, comptait six retenues. L'autre, dans le bassin de l'Aume et de la Couture, en envisageait neuf entre la Charente et les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Ces réserves devaient permettre de stocker pour l'agriculture irriguée près de 15 million de mètres cubes d'eau avec le premier ensemble et 2,57 millions de mètres cubes avec le second. Elles devaient s'étendre sur des superficies allant de 2,8 hectares à 6 hectares. Pour comparaison, la mégabassine qui a été construite à Sainte-Soline (Deux-Sèvres) mesure une dizaine d'hectares.

Surdimensionné, le programme de la Vienne ne permet pas « la mise en œuvre du principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » définie dans le code de l'environnement, concluent les magistrats. Pour eux, la préfète de ce département a donc commis « une erreur manifeste d'appréciation » en l'autorisant en 2021. Même sévère à l'égard des neuf autres retenues, qui avaient reçu le feu vert

des préfets concernés la même année. Leur remplissage conduit à « revenir à des niveaux de prélèvements semblables, voire supérieurs, à ceux du début des années 2000 », une époque où l'irrigation ne s'imposait guère de l'initiative. Conclusion du tribunal de Poitiers : « Le projet n'est pas assorti de réelles mesures de concertation et ne tient pas compte des effets prévisibles du changement climatique. »

Les six organisations qui ont déposé un recours dans ces deux dossiers – l'association de défense de l'environnement Poitou-Charentes Nature, Vienne Nature, la Ligue de protection pour les oiseaux (LPO), UFC-Que choisis et la Confédération paysanne, ainsi que l'Association de protection et d'avenir du patrimoine en pays d'Aigre et en Nord Charente –, voient ainsi une partie de leur argumentaire conforté. Les deux décisions « donnent un coup d'arrêt à la campagne de désinformatio-

tion qui, depuis des années, présente les mégabassines comme un moyen de diminuer les prélèvements », écrivent-elles dans un communiqué.

En analysant les statistiques des volumes réellement consommés ces dernières années, il apparaît que les retenues de substitution, destinées à quelques exploitants irrigants, portent mal leur nom. En effet, le dispositif prévu pour les nouvelles infrastructures ne permet pas de remplacer les quantités captées en été par des pompages effectués dans la nappe souterraine durant l'hiver. Il conduirait à cumuler les deux volumes tout en continuant à puiser dans la ressource en période de sécheresse, au moins en partie. Or, la question du partage de l'eau est devenue un enjeu majeur dans les quatre départements poitevins, en déficit hydrique structurel depuis une trentaine d'années : on y consomme trop par rapport à la ressource disponible.

Le conflit autour de la mégabassine de Sainte-Soline témoigne des tensions locales, de même

que les difficultés du préfet de la Vienne, Jean-Marie Grier, à faire accepter un protocole d'accord destiné à conforter l'approvisionnement des cultures irriguées. Le représentant de l'Etat n'est pas parvenu à convaincre des acteurs majeurs comme l'agglomération de Poitiers ou la chambre d'agriculture de la signer.

Non seulement, ce département n'a toujours pas de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), pourtant obligatoire pour obtenir des financements publics des agences de l'eau, mais même l'important étude « Hydrologie, milieux, usages et climat » (HMUC) menée pendant des mois à la demande de l'Etat et remise au printemps aux acteurs reste discutée car elle remet en question l'irrigation en été.

L'étude d'impact est insuffisante
Néanmoins, un programme de 93 vastes réserves de stockage (dont les quinze annulées mardi) avait reçu à partir de 2017 l'approbation de l'Etat en Poitou-Charentes. Rien que dans la Vienne, quarante et une ont été autorisées. Les sociétés coopératives d'irrigation ont annoncé revoir leur ambition à la baisse et viser désormais trente retenues, mais sans que l'arrêt préfectoral d'autorisation n'ait été modifié jusqu'à présent.

Les associations de défense de l'environnement restent donc prudentes. D'après leurs calculs, le cumul des volumes puisés l'été et ceux prélevés l'hiver va conduire

« Le projet ne tient pas compte des effets prévisibles du changement climatique », a conclu le tribunal de Poitiers

dans le cas de La Pallu, par exemple, à une augmentation pouvant atteindre 30 % par rapport aux volumes effectivement puisés en moyenne de 2009 à 2018.

Les juges ont également repéré des anomalies dans le dossier de l'Aume-Couture. « En réalité, décryptent-ils, le projet ne prévoit, dans le meilleur des cas, qu'une baisse des prélèvements en période de sécheresse de 1,64 million mètres cubes en contrepartie d'une augmentation de 1,64 million mètres cubes en période de hautes eaux pour le remplissage des réserves. » Ils soulignent de surcroît que les contenus de réserves déjà existantes n'ont pas été comparabilisés en Charente, que l'étude d'impact est insuffisante « et pas proportionnée aux enjeux environnementaux » dans la Vienne, où l'enquête publique n'a pas « permis une bonne information du public », et où le commissaire « a manqué de neutralité et d'objectivité ».

Dans la décision du tribunal de Poitiers, la question des quantités d'eau à suppléer celle des enjeux

de la biodiversité, mise en avant par les auteurs du recours. « Nous avons en particulier longuement développé le sort des outardes canepières, relate Régis Ouvrard, délégué territorial de Poitou-Charentes de la LPO. Il ne reste plus que 400 couples en Europe, dont deux ou trois dans le secteur de La Pallu, six autour de Sainte-Soline et les réserves seraient implantées dans leur zone de reproduction... »

Migratrices, les outardes canepières ont pour habitude de faire halte en Poitou-Charentes. Or, leurs effectifs ont diminué de 95 % entre 1976 et 2000, indique la LPO. L'association est engagée dans pas moins de sept recours contre des retenues de substitution avec quatorze autres organisations, dont des pêcheurs. « Je suis déçu, commente de son côté Bertrand Lamarche, président de RéS'Eau qui regroupe les cinq sociétés d'irrigants de la Vienne. Nous nous sommes engagés à respecter l'étude HMUC, mais elle n'est toujours pas validée ! Ce projet de retenues nous le portons depuis 2012. Nous allons faire appel. »

La préfète de la Vienne a annoncé son intention d'en faire de même auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux. Dans une communication publiée peu après la décision du tribunal administratif, elle assure avoir bien pris en compte les résultats de l'étude HMUC et annonce le lancement d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau. ■

MARTINE VALLO

La baisse des émissions de gaz à effet de serre accélère en France

L'industrie, la production d'énergie et le secteur du bâtiment ont fortement contribué à une diminution de 4,3 % au premier semestre

Une baisse importante mais pas encore suffisante. Selon des données communiquées mardi 3 octobre par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), l'organisme mandaté pour effectuer ces mesures, les émissions de gaz à effet de serre en France ont baissé de 4,3 % au premier semestre de l'année 2023 par rapport au premier semestre 2022. Il s'agit d'une accélération par rapport aux années précédentes. Entre 2022 et 2021, la baisse des émissions n'avait été que de 2,7 % sur un an. Mais la trajectoire prévue par le secrétariat général à la planification écologique est d'un peu plus de 5 % par an pour atteindre l'objectif fixé pour 2030, c'est-à-dire une baisse de 55 % des émissions en 2030 par rapport à l'année 1990.

Trois secteurs ont fortement contribué à ce résultat. L'industrie (-10 %), la production d'énergie (-8 %) et les bâtiments (-7 %). En matière de chauffage et de production industrielle, des causes conjoncturelles – la douces d'une partie de l'hiver et l'inflation, dans le contexte de la guerre en Ukraine – ont eu des effets importants, selon le Citepa. « Pour les bâtiments, la baisse des émissions du chauffage a été très forte fin 2022, avec l'effet de la hausse des prix de l'énergie » et « début 2023, cet effet se poursuit » malgré une fin d'hiver plus rigoureuse, annonce l'organisme. Les émissions causées par le chauffage résidentiel ont baissé de 8 %, avec une baisse de consommation du gaz naturel au premier semestre. Côté industrie, le secteur « a dû être aussi fortement impacté par la crise énergétique », les émissions de métallurgie des métaux

ferreux baissant de 22 % sur la période. « Il faut se réjouir de la baisse mais il faut aussi se poser la question de sa pérennité parce qu'une partie de celle-ci semble vraiment conjoncturelle avec la crise énergétique qui a touché les particuliers mais aussi l'industrie », souligne Anne Bringuault, directrice des programmes du Réseau action climat, qui fédère une quarantaine d'associations.

Redémarrage du nucléaire

Cette analyse de la sobriété n'est pas forcément partagée par l'exécutif. Le ministère de la transition énergétique souligne que la baisse de la consommation d'électricité et de gaz avait déjà été réelle en 2022 alors que les ménages étaient protégés par le bouclier énergétique. Une façon de minorer l'impact de « l'effet prix » en 2023 (le bouclier limite encore la hausse des prix à 15 %).

D'autres causes expliquent la baisse des émissions de gaz à effet de serre en France. Après une période de maintenance et de difficultés liées à un problème de corrosion ayant affecté une grande partie du parc, le redémarrage de centrales nucléaires a également permis de produire plus d'électricité décarbonée : le secteur de l'énergie a ainsi réduit ses émissions de 15 %, notamment grâce à « une augmentation de 2,6 % de la production nucléaire (...) et à une moindre production des centrales thermiques (-17 %) ».

« La stratégie écologique et énergétique de ce gouvernement continue de produire des résultats, s'est félicitée, mardi, Agnès Pannicar-Rumacher, ministre de la transition énergétique. Je tiens à remercier les Français qui se sont mobilisés pour continuer à adopter,

même en été, des comportements sobres. La reliance du nucléaire et l'accélération sur toutes les énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique : voilà les piliers qui nous permettront d'atteindre nos objectifs. » Cette baisse

globale ne met pas encore la France sur la voie de la neutralité carbone en 2050. Afin d'atteindre la première marche de 2030, le pays doit passer de 408 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (MtCO_{2e}) en 2022 à 270 millions de tonnes en 2030. Le secteur des transports, responsable de 32 % des gaz à effet de serre, a de grands efforts à fournir, en réduisant ses émissions de 129 millions de tonnes en 2022 à 92 en 2030.

Selon le Citepa, le transport routier, après dix-neuf années de rebond, est en recul d'1,5 % sur le premier semestre 2023. Mais la reprise du transport aérien se poursuit, avec une hausse de 25 % des émissions des vols intérieurs au premier semestre 2023 par rapport au premier semestre 2022 : et une hausse de 34 % pour les vols internationaux. « Dans ce secteur, nous ne sommes pas du tout au niveau, ce qui démontre l'impératif d'accélérer sur les mesures structurantes », poursuit M^{me} Bringuault.

En 2022, la France avait dépassé la trajectoire prévue par la stratégie nationale bas carbone de 20 millions de tonnes de CO₂ en émissions nettes, selon une étude réalisée par l'Observatoire climat-énergie publiée le 14 septembre. Un écart dû en partie à son retard dans le développement des énergies renouvelables, mais aussi à l'effondrement des puits de carbone lié notamment à la multiplication des sécheresses, et des incendies. ■

MATTHIEU GOAR



Événement

100 raisons d'aimer le futur

LES IMAGINAIRES DE DEMAIN
EXPLORÉS PAR LES FEMMES

À l'heure où la société traverse de profondes transformations, partager et promouvoir de nouveaux réels pour demain est essentiel.

Que se passe-t-il lorsque nous donnons la parole à des femmes, sur leurs visions du futur et la manière dont elles construisent des imaginaires de demain ?

Venez découvrir comment des artistes, auteurs, chercheuses, technologues sont en train de façonner le futur, suivi d'une table ronde animée par L'Obs 2049.

- Lauren Ducrey - UX Content strategist en Intelligence Artificielle pour Google & poète
- Nathalie Birocheau - CEO, Ircam Amplify
- Rocio Berenguer - Artiste, auteure & metteuse en scène
- Rose-May Lucotte - Co-fondatrice de ChangeNOW
- Sibylle Duhautois - Historienne & chercheuse indépendante
- Miljo Janvier - Astrophysicienne, Agence Spatiale Européenne
- Ketty Steward - Écrivaine et présidente du Réseau Université de la Pluralité
- Jasmine Manet - Cofondatrice et directrice générale de Youth Forever
- Ulrike Decoene - Directrice de la communication, de la marque et du développement durable du groupe AXA



IRCAM,
1 Place Igor Stravinsky, 75004 Paris



10 octobre de 18h30 à 21h30
L'évènement se déroulera en anglais



Pour vous inscrire



En partenariat avec



L'Obs